

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS 2021

UNE INSTITUTION
AU SERVICE DES ORDRES

Accompagner les bâtonniers et membres
des conseils de l'ordre dans l'exercice
quotidien et concret de leurs missions



Conférence
des
Bâtonniers



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS, UNE INSTITUTION AU SERVICE DES ORDRES

Créée en 1902 par des bâtonniers qui ont éprouvé le besoin et la nécessité de se connaître, d'échanger et de décider ensemble, la Conférence des bâtonniers a évolué au fil du 20^{ème} siècle.

L'Etat de droit dans lequel nous vivons n'est pas né spontanément, mais de l'évolution parfois chaotique et douloureuse de notre pays. Cette situation n'est pas immuable : la démocratie et l'Etat de droit doivent être défendus. **La justice en est le coeur et les avocats des acteurs de premier plan.**

La Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de réflexions et de débats pour accompagner les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre, celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des ordres. Son alchimie tient en la réunion d'individualités fortes exerçant des activités différentes, mais se reconnaissant dans le principe essentiel d'indépendance, acceptant une déontologie exigeante et, oubliant leurs intérêts propres, travaillant ensemble pour les avocats, les ordres et la profession.

La Conférence, parce qu'elle est la réunion volontaire des bâtonniers, incarne l'ordinalité en mouvement. L'expression de la modernité d'une profession plurielle, moderne et consciente de ses responsabilités. Si la Conférence est l'expression de la voix des bâtonniers et des membres des conseils de l'ordre, elle est aussi pour eux un outil pratique,

*Hélène FONTAINE
Présidente de la
Conférence des bâtonniers*

à leur côté dans l'exercice quotidien de leur mission, entretenant en temps réel un dialogue permanent.

Elle exprime et fédère cette réalité si particulière à notre profession : l'ordinalité. Elle en porte les valeurs et se fait le porte-parole des territoires.

Hélène FONTAINE



LES MISSIONS DE LA CONFÉRENCE

LA DÉFENSE DES ORDRES



Le président de la Conférence conduit pendant deux ans le travail du bureau et préside à ses orientations stratégiques



Il est vice-président de droit du Conseil national des barreaux et à ce titre, secondé par le collège ordinal, il est la voix des ordres au sein de notre institution nationale



La Conférence des bâtonniers est attachée à l'ordinalité et défend des ordres forts

L'ASSISTANCE AUX BÂTONNIERS



La Conférence :

- Forme les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre et les informe sur les projets législatifs et réglementaires
- Organise et coordonne des campagnes d'information et de réflexion, **telles que celles initiées lors des réformes successives de la justice**
- Communique à travers des supports papier et numériques sur toute l'actualité de la profession
- Met à disposition des bâtonniers l'ensemble **des décisions ou avis déontologiques et répond à leurs interrogations à ce sujet**
- Élabore des propositions pour favoriser l'accès aux droits et à la Justice
- Émet les cartes d'identité professionnelles
- Rédige **les guides pratiques et les kits d'action ou de communication en cas de crise**
- Accompagne le développement de l'**acte d'avocat** et notamment du **divorce par consentement mutuel par acte d'avocat**
- Crée **un fichier des refus d'inscription**
- Accompagne la mise en place de Barreau on line
- Contribue à la création d'une base de données non anonymisée des décisions de justice pour développer **un outil de justice prédictive**

LES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

COMMISSION CIVILE ET MARD

Attributions : la réforme de la justice, les modes alternatifs de règlement des litiges, la réforme de l'appel, la postulation, etc.

Présidente : Hélène MOUTARDIER

Vice-Présidente : Christine BLANCHARD-MASI

COMMISSION ACCÈS AU DROIT

Attributions : toutes questions relatives à l'aide juridictionnelle, l'exploitation des travaux du groupe de travail « Accès au droit », le SAUJ.

Présidente : Zohra BEN BAHY PRIMARD

Vice-Président : Patrick LINGIBE

COMMISSION DÉONTOLOGIE

Attributions : l'aide à la décision en matière de déontologie, la discipline, le tableau, la société d'exercice, la mission de contrôle des bâtonniers, les élections ordinales.

Président : Jacques DEMAY

Vice-Présidente : Nathalie DUPONT

Référés déontologiques : Marie-Christine MOUCHAN

Questions BOL : Patricia LYONNAZ

COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Attributions : toutes questions relatives à la législation et la jurisprudence européenne, aux travaux de la Commission européenne, aux relations avec les barreaux étrangers.

Président : Yves MAHIU

Vice-Président : Christophe DARBOIS

COMMISSION DISCIPLINE

Attributions : intervient sur le champ de toutes les questions disciplinaires qui peuvent se poser aux ordres, y compris en ce concerne l'avenir de la discipline et les questions d'autorégulation.

Président : Olivier JOUGLA

Vice-Président : Philippe LE GOFF

COMMISSION PÉNALE

Attributions : les atteintes aux libertés fondamentales, le droit pénal et la procédure, les droits des victimes, le protocole art.91, la législation et la jurisprudence européenne en la matière, l'assistance des migrants, etc.

Président : Jérôme DIROU

Vice-Président : Stéphane NESA

COMMISSION COMMUNICATION

Attributions : la lettre de la Conférence, l'animation des réseaux sociaux, le site internet, les relations avec la presse, l'animation d'une cellule de crise et anticipation des mouvements de protestation, création de plaquettes thématiques.

Présidente : Gwenaëlle VAUTRIN

Vice-Président : Franck DYMARSKI

COMMISSION FORMATION

Attributions : les séminaires de formation, les universités d'été, l'édition des guides de la Conférence, l'encyclopédie du bâtonnier.

Présidente : Réjane CHAUMONT

Vice-Président : Frédéric MORTIMORE

COMMISSION DROITS DE L'HOMME

Attributions : toutes questions relatives à la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en France et à l'étranger.

Présidente : Patricia ASTRUC-GAVALDA

Vice-Présidente : Geneviève MAILLET

GROUPE DE TRAVAIL BAROTECH

Animé par : Philippe LE GOFF

GROUPE DE TRAVAIL MINEURS

Animé par : Zohra BEN BAHI PRIMARD

GROUPE DE TRAVAIL AVOCAT SALARIE EN ENTREPRISE - CONFIDENTIALITE DES AVIS

Animé par : Gwenaëlle VAUTRIN

GROUPE DE TRAVAIL ASSISES DE ORDINALITE

Animé par : Thierry WICKERS

GROUPE DE TRAVAIL RELATIONS AVOCATS-MAGISTRATS

Animé par : Alain POUCHELON et Remy LEVY

GROUPE DE TRAVAIL RETRAITE

Animé par : Franck DYMARSKI

GROUPE DE TRAVAIL BLANCHIMENT

Animé par : Christophe DARBOIS

GROUPE DE TRAVAIL THINK TANK ORDINALITE, TERRITORIALITE ET PROSPECTIVE

Animé par : Michel BENICHOU et Serge NONORGUE

GROUPE DE TRAVAIL DISCRIMINATION

Animé par : Nathalie DUPONT

NOS OUTILS DE COMMUNICATION

LE
BON
RÉFLEXE

Consulter
chaque semaine
comme on prend
connaissance de
son hebdomadaire
favori

La Conférence accompagne les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre dans l'exercice quotidien et concret de leurs missions.

Formations, événements, suivi de l'actualité législative, interventions auprès des pouvoirs publics, lettre d'actualités, kit d'argumentaires quand l'actualité l'exige, plateforme d'échanges et mutualisation.

Tous ces éléments sont compilés et mis à jour régulièrement sur le site internet de la Conférence des bâtonniers. Le site permet d'enrichir ces échanges et d'apporter des réponses concrètes aux nombreux défis que les bâtonniers rencontrent, sur un espace en ligne sécurisé. Il permet de retrouver les dates et les bulletins d'inscription des prochaines formations, d'y déposer et trouver les réponses à des questions déontologiques, de suivre les campagnes et actions en cours de la Conférence et donne accès à un espace de travail partagé.

Ces outils sont mis à votre disposition pour vous aider dans vos missions quotidiennes, **n'hésitez pas à nous contacter afin de les recevoir.**

RETROUVEZ-NOUS POUR SUIVRE
AU QUOTIDIEN CETTE ACTUALITÉ



www.conferecedesbatonniers.com



[@Conf_Batonniers](https://twitter.com/Conf_Batonniers)



www.facebook.com/conferecedesbatonniers

LES PARTENAIRES ET ÉMANATIONS DE LA CONFÉRENCE



D.B.F. (DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE)



La Délégation des barreaux de France est une association internationale sans but lucratif de droit belge installée à Bruxelles, qui a pour membres

le Barreau de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux pour représenter les 69000 avocats des barreaux français auprès des institutions européennes : le Parlement européen, la Commission européenne, le

Conseil de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Elle a été créée en 1983 à l'initiative du barreau de Paris, présidée à l'époque par le bâtonnier Bernard du Granrut. La Conférence des bâtonniers a rejoint le projet en 1993 et le Conseil national des barreaux en 2003.

LES 4 MISSIONS DE LA D.B.F.



Représentation d'intérêts

Elle représente les avocats français auprès des institutions européennes, notamment, en venant au soutien du travail des experts français au sein du Conseil des Barreaux européens (CCBE) qui défend les intérêts de près d'un million d'avocats en Europe.



Assistance juridique des avocats

Elle est disponible pour rédiger des analyses juridiques des textes législatifs et réglementaires et des interprétations jurisprudentielles en droit européen (droit de l'Union et droits fondamentaux) nécessaires aux avocats français dans leurs activités.



Organisation de formations

Elle propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'Union européenne en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de praticiens du droit et de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.



Rédaction de publications d'information

Chaque semaine, la Délégation des barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit européen par la transmission électronique de «L'Europe en Bref». Elle est également responsable de la publication de «L'Observateur de Bruxelles», revue trimestrielle d'information juridique spécialisée en droit européen, présentant des analyses de praticiens du droit et une synthèse de l'actualité juridique récente. Une étude publiée en 2013 dans la Revue trimestrielle de droit européen a classé L'Observateur de Bruxelles comme l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes à la Cour de justice de l'Union européenne.

La DBF publie en outre « L'Avis de l'expert européen », récente parution mensuelle pratique et didactique, qui aborde de manière synthétique une problématique de droit européen intéressant la pratique professionnelle des avocats.

Le droit de l'Union européenne n'est pas un droit autonome mais une source des droits nationaux, source croissante et essentielle dans le façonnement du cadre juridique français. Dans ce contexte, la mission de la Délégation des barreaux de France est d'assister les avocats français en matière de droit européen, qu'il s'agisse de droit de l'Union européenne ou des droits fondamentaux au regard de l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

La DBF est une association de droit belge qui représente, entre autres, la Conférence des bâtonniers à Bruxelles et lui apporte son expertise en droit européen. Elle participe, notamment, aux travaux de la Délégation Europe de la Conférence des bâtonniers, fournit un soutien logistique dans l'organisation des assemblées générales décentralisées à Bruxelles et à Strasbourg et est impliquée dans les travaux de la Conférence, notamment, la coordination des travaux sur les questions d'aide juridictionnelle et l'organisation de rencontres et la

mise en relation avec les acteurs européens, spécialistes de ces questions.

La DBF est une représentation du Barreau français auprès des institutions et juridictions européennes. Elle est disponible pour accueillir les avocats français et les mettre en contact avec les acteurs pertinents du milieu européen.

Président

Laurent PETTITI

Contact

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse entrée 1
1040 Bruxelles
T +32 (0)2 230 83 31 | F +32 (0)2 230 62 77
dbf@dbfbruxelles.eu

Site

www.dbfbruxelles.eu



A.M.R.A. ASSOCIATION POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES DES AVOCATS

Initialement, l'AMRA a été créée pour fédérer la demande d'assurance Non Représentation de Fonds des Barreaux adhérents de l'association. Grâce à un astucieux système de rétention des sinistres sur les fonds associatifs, elle a permis à ses membres de voir leur garantie augmentée de façon considérable, puisqu'elle est passée, pour les deux lignes d'assurance, de 17 000 000 € en 2006 à 20 000 000 € alors que parallèlement, la prime réclamée aux barreaux adhérents diminuait de 83,00 € à 38,00 € par avocat.

La cotisation statutaire, de 40,00 € en 2021, inclut également une prime de 2,00 € par avocat qui assure le paiement de la prime du contrat national UNCA qui de son côté offre une assurance « chapeau de 3^{ème} ligne », portant ainsi la garantie du programme national Non Représentation de fonds à 30 000 000 €, dont 10 000 000 € par avocat et 20 000 000 € au-delà pour l'ensemble du groupe assuré, soit environ 39 000 avocats.

L'AMRA est également devenue, au fil du temps et des nécessités, l'outil de souscription de tous les contrats

d'assurance collectifs « groupe », ouverts aux avocats dont les Barreaux sont membres de l'association. Ce système permet de négocier des contrats qui, bien qu'à adhésion individuelle, regroupent l'ensemble des avocats se trouvant face à un même besoin assurantiel.

Ainsi est-elle souscriptrice pour le compte desdits avocats des contrats d'assurance R.C. Professionnelle 2^{ème} ligne par avocat, par Cabinet, par dossier, R.C.M.S. et garantie de la solidarité entre associés, mais également des garanties de dommages comme le contrat « Perte de Collaboration » ou plus récemment l'assurance « Cyber-Risques » ouverts aux Cabinets de moins de 20 avocats. L'AMRA a été créée le 20 octobre 2005.

Présidence

Président de la Conférence
des bâtonniers

Membres

159 barreaux de province

Contact

47 bis D boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence



LA SOCIÉTÉ DE COURTAGE DES BARREAUX



SOCIÉTÉ DE COURTAGE
DES BARREAUX

Responsabilité Civile Professionnelle de 53 barreaux représentant environ 6500 avocats. Elle assure aujourd'hui le courtage des polices R.C.P. de 152 barreaux et plus de 35 000 avocats.

Forte de cette réussite, elle s'est vue confier en 2006 le courtage des garanties N.R.F. (Non Représentation des fonds) de 159 barreaux pour plus de 39 000 avocats regroupés au sein de l'A.M.R.A. Enfin en 2014, elle est devenue le courtier de L.P.A. ce qui lui vaut de négocier pour le compte de cette association les assurances prévoyance de 161 barreaux représentant 35 000 avocats.

En à peine quinze années d'existence, elle est donc devenue le premier courtier de France pour les garanties RC Pro, NRF et Prévoyance des avocats français.

La S.C.B. a été créée à l'origine pour fédérer, au travers d'une « captive de courtage », la demande d'assurance

Elle a développé à la demande de ses clients ou actionnaires une gamme complète de produits d'assurance, allant bien au-delà de sa mission d'origine qui visait à ne couvrir que les besoins d'assurances obligatoires R.C. Pro et N.R.F.

L'unique but de la S.C.B. est de pourvoir aux besoins collectifs (au travers des barreaux et/ou CARPA) et individuels d'assurance des avocats français et des organismes techniques et/ou politiques de la profession (Conférence des bâtonniers, U.N.C.A., C.N.B, E.D.A., etc.).

Elle a développé des outils modernes de gestion des contrats et des sinistres au profit des barreaux :

- www.barassur.fr

ou de consultation et souscription de garanties individuelles :

- www.scb-assurances.com
- www.laprevoyance.org

En outre, elle intervient à la demande des Barreaux ou des E.D.A. pour des formations relatives à la R.C.

Professionnelle ou des réunions d'information en matière de prévoyance. La société de courtage des Barreaux a été créée le 21 septembre 2001.

Président du conseil de surveillance

Président de la Conférence des bâtonniers

Président

Larry Pellegrino

Actionnaires

La Conférence des bâtonniers et 101 barreaux de province. Les barreaux qui lui confient leur(s) assurance(s) ont le choix d'en être simplement client ou bien client et actionnaire.

Contact

47 bis D boulevard Carnot

13100 Aix-en-Provence

T +33 (0)4 13 41 98 30 / contact@scb-assurances.com



LPA (LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS)



La Prévoyance des Avocats (LPA) est une association souscrite créée par la volonté unanime de la profession d'avocat de se doter d'un outil au service de tous les avocats et de tous les barreaux de France et d'Outre-mer. Correspondant à la volonté de mettre en action la solidarité au bénéfice de tous par la mutualisation, elle est devenue **l'acteur incontournable de la prévoyance au service des avocats** en créant, notamment, le guichet unique de prévoyance pour simplifier les démarches.

La mission de LPA, c'est en matière de prévoyance : plus de simplicité, plus de services, les meilleures prestations au meilleur prix.

LPA, c'est encore des confrères dévoués qui ont bâti et animent ce formidable levier de cohésion, de solidarité et de services dans la confiance renouvelée des institutions représentatives de la Profession. En 2013, le Président de la Conférence des bâtonniers devient le président de droit de LPA.

LPA, ayant une vocation naturelle à être la prévoyance de la profession, a choisi en 2014 de s'adjoindre les services de la Société de Courtage des Barreaux (S.C.B.), autre organisme technique de la Profession, en charge d'assurer le placement de ses risques et la diffusion de ses contrats. LPA a été créée le 9 novembre 2005.

LPA, CRÉÉE PAR ET POUR LES AVOCATS, A UNE TRIPLE AMBITION



Être à l'écoute des Ordres et des Avocats



Améliorer l'offre des prestations qui doivent être adaptées aux contraintes de la vie professionnelle



Parvenir à la meilleure protection des avocats

Présidence

Président de la Conférence des bâtonniers

Président délégué

Patrick Redon

Membres

161 barreaux de Province

Contact

14 boulevard de Sébastopol
75004 Paris
T +33 (0)4 42 26 47 61
lpa@scb-assurances.com



Praeferentia est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre le barreau de Paris et la Conférence

des bâtonniers, actionnaires à parts égales et assurant une présidence alternée. Avec un site neuf, des offres qui se multiplient, la centrale de référencement est là **pour faciliter le quotidien des cabinets.**

Un service de la Conférence des bâtonniers

Certains l'oublient, d'autres ne le savent pas, Praeferentia est une association gérée par la profession. Loin d'être un opérateur privé auquel elle est parfois assimilée, la « Place de marché des avocats » est portée par cette filiation et conduite par le souci de répondre aux attentes de tous les avocats et notamment des structures de taille modeste, de Paris ou de Province.

Un service ouvert à tous

Le mot d'ordre d'origine n'a pas changé : « Offrir aux cabinets les plus modestes les conditions d'achat habituellement réservées aux structures de grande taille », car en étant plus nombreux, on est plus fort. Comment ? En jouant sur l'effet de massification permettant de négocier des accords-cadres qu'aucune structure même la plus importante ne peut obtenir par elle seule.

Un accès facile

L'un des objectifs du nouveau site est de faciliter l'accès tant aux adhérents – l'adresse email déclarée à l'Ordre et un mot de passe renouvelable suffisent – qu'aux offres figurant sur le

site réparties dans 7 univers distincts allant de la « Fourniture de bureau » aux véhicules en passant par la garde d'enfant, l'imprimerie ou la gestion de son e-réputation.

En chiffres

Quelques chiffres illustrent l'activité de la centrale : près d'un million d'euros d'économies réalisées chaque année par les cabinets sur les seuls comptes « Fournitures de bureau » et « Impression » ; environ 3500 cabinets utilisateurs au quotidien ; 150 barreaux adhérents et plus de 70 prestataires motivés par la profession d'avocat, son évolution et ses enjeux.

Une offre qui s'enrichit chaque jour

L'un des emblèmes de Praeferentia est les fournitures de bureau ; à juste titre avec 30% d'économie proposée en moyenne sur ce compte. Mais Praeferentia, ce ne sont pas que les fournitures.

La Centrale, c'est un site : www.praeferentia.com

Elle est aussi présente sur les réseaux sociaux pour mieux faire connaître les offres qui leur sont destinées à ses adhérents.

Président

Président de la Conférence des bâtonniers

Délégué général

Alain Cuisance

Contact

M +33 (0)6 21 56 65 50
a.cuisance@gmail.com
www.praeferentia.com



Depuis de nombreuses années déjà la Société de Courtage des Barreaux a engagé **une réflexion**

sur les questions numériques en particulier lorsqu'elle s'est trouvée confrontée à la prise en charge de réclamations en responsabilité contre des avocats dont les dossiers, pour des raisons diverses, n'avaient pas été conservés. L'idée était née de la création d'un système d'archivage et de conservation.

C'est naturellement que la Conférence des bâtonniers a sollicité la S.C.B. en 2013 pour travailler à la mise en place du premier site de conservation de l'acte d'avocat, Avosactes qui fut réalisé en quelques mois.

Fort de cette expérience et des moyens tant humains que matériels tirés de sa réussite, la S.C.B. a décidé de créer une filiale dédiée aux questions numériques, ce qui fut fait à la fin de l'année 2017, sous la forme d'une SAS à capital variable, détenue à 100 % par la Conférence des bâtonniers et la S.C.B..

Capital variable et surtout capital ouvert, selon la volonté des membres fondateurs, à toutes les institutions de la profession d'avocat et le cas échéant aux avocats eux-mêmes. BDS a été capitalisée à 500 000 € pour démarrer ses activités.

Il s'agissait, en évitant un regrettable mélange des genres entre des activités de nature différente, de **doter les barreaux de province d'un outil performant capable de répondre aux défis numériques en faveur des ordres et des avocats dans l'esprit de mutualisation et de solidarité** qui anime l'action de la Conférence des bâtonniers et qui est directement à l'origine du « concept S.C.B. » !

Ainsi est née BDS (Barreaux Data System).

Si BDS devait avoir une devise ce serait : parce qu'unis et solidaires nous sommes toujours plus forts !

Les commandes se sont vite bousculées :

- Hébergement et maintenance du site Avosactes
- Agence de communication numérique pour les organismes de la profession et les avocats, « Absolute Communication by BDS » conçoit et réalise des sites internet, assure la présence de ses clients sur les réseaux sociaux et intervient en cas d'atteinte à leur e-réputation
- Gestion, maintenance et développement de la plateforme du MIA (Marché Immobilier des Avocats), outil qui permet aux avocats d'assurer au bénéfice de leurs clients l'inter-médiation en matière immobilière
- Mise en place d'une solution mutualisée pour permettre aux ordres de faire face au RGPD
- Réflexion sur les outils de justice dite « prédictive »

Cette liste ne peut pas être considérée comme exhaustive même si elle est déjà consistante !

BDS a pour unique ambition d'être une force d'appui et de soutien technique de la profession d'avocat dans toutes ses composantes, afin de favoriser les conditions d'exercice professionnel des avocats dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Président
le Président de la S.C.B.
Larry Pellegrino

Contact de BDS
T +33 (0)4 13 41 60 00
contact@barreaux-data-system.fr

Contact d'Absolute Communication
T +33 (0)4 42 52 26 77
www.absolute-communication.com



L'association se compose de personnes physiques ou morales :

- la Conférence des bâtonniers
- les membres de la commission formation ordinal de la Conférence des bâtonniers, dans une limite maximale de 10 personnes

La Conférence des bâtonniers est représentée par le Président en exercice ou par tout délégué qu'il désigne.

Cette association est une émanation de la Conférence des bâtonniers qui lui permet d'exercer l'une des missions qu'elle s'est fixée : « **La formation des bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, MCO et avocats aspirant à de telles fonctions** ».

Ces formations sont également ouvertes aux Présidents de CARPA et aux administrateurs dans le cadre de formations dédiées.

À cette fin, l'IFOC propose et organise chaque année :

- Trois formations décentralisées au sein des Barreaux
- Une formation en outre-mer
- Une université d'été
- Le séminaire des Dauphins destinés aux bâtonniers élus
- Une rencontre avec les anciens bâtonniers

Les thèmes retenus qui diffèrent chaque année sont en corrélation avec les missions dévolues aux bâtonniers, notamment :

- Déontologie
- Procédure disciplinaire
- Gestion des finances et administration des ordres
- Règlements des difficultés entre confrères
- Communication
- etc.

La Conférence des bâtonniers s'est donc dotée – via l'IFOC – d'un organisme de formation performant répondant aux préoccupations des bâtonniers. Le succès rencontré lors des manifestations organisées conforte la Conférence dans ce choix.



L'Unca réunit les Carpa créées sous la forme associative par les barreaux ; elle les représente et leur apporte les moyens notamment techniques et informatiques nécessaires à l'exercice de leurs missions, au titre du contrôle des opérations de maniements de fonds réalisées par les avocats, en leur qualité d'assujetties à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et pour la gestion de l'aide juridictionnelle et des autres aides à l'intervention de l'avocat.

L'Unca les accompagne dans leurs projets de regroupement, de mutualisation ou de délégation.

L'Unca apporte une assistance permanente au personnel des ordres et des carpa pour l'utilisation des logiciels qu'elle met à leur disposition – elle traite plus de 20 000 questions par an.

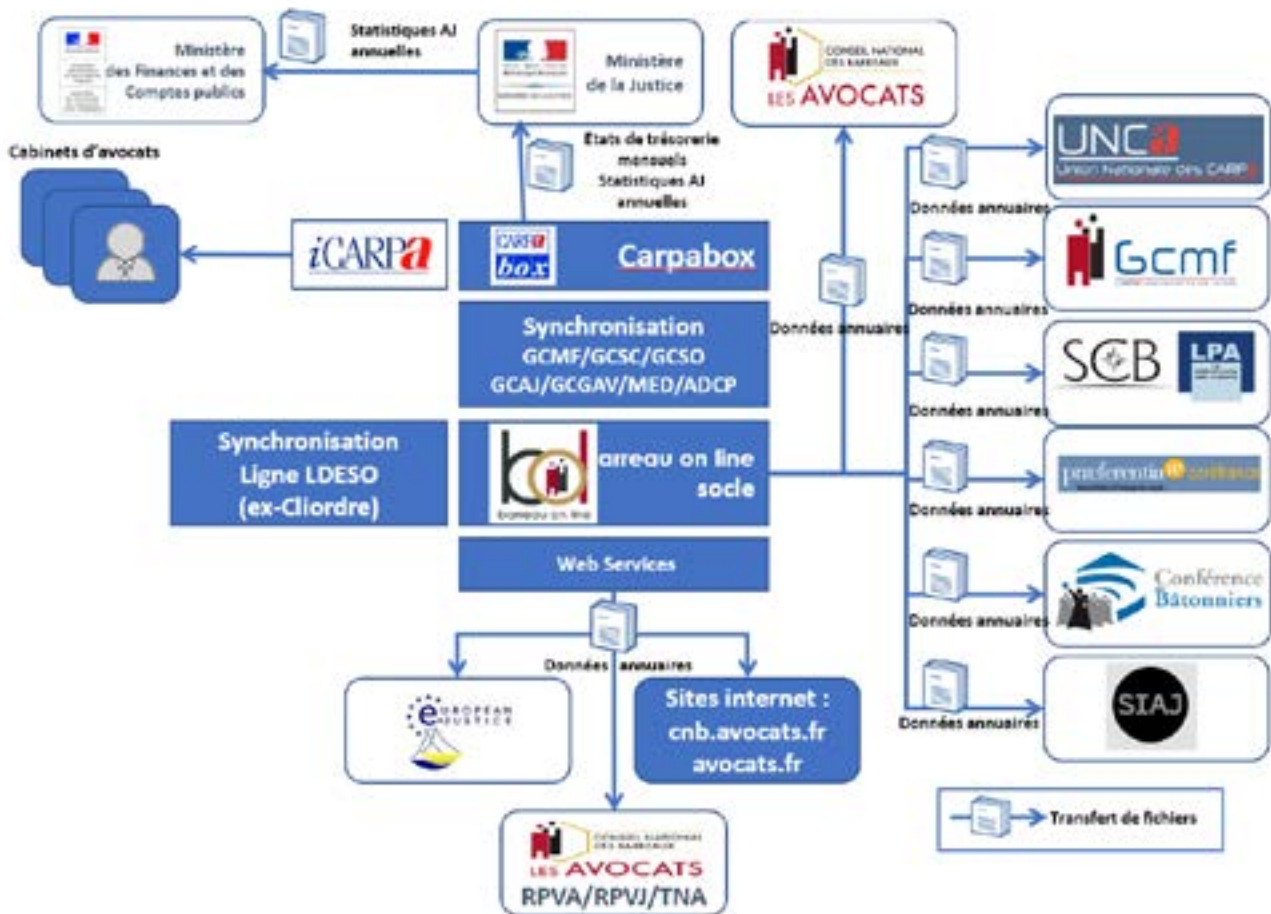
Elle assure la formation continue du personnel et des administrateurs de Carpa en tant qu'organisme de formation disposant d'un agrément.

L'Unca a vocation à participer aux travaux du conseil national des barreaux et de la conférence des bâtonniers sur tous les sujets transversaux sur lesquels elle a compétence.

Elle agit aussi sur délégation du ministère de la justice pour verser aux carpa les crédits de l'aide juridictionnelle en conformité à l'arrêté ministériel qui décide du montant de la dotation annuelle de chaque barreau.

En application des dispositions législatives elle rend compte au ministère de la justice de la consommation des crédits d'aide juridictionnelle, produit chaque mois les états de trésorerie permettant le suivi des besoins pour chaque barreau et fournit annuellement aux institutions représentatives de la profession et au ministère de la justice les statistiques sur les missions d'aide juridictionnelle et des autres aides à l'intervention de l'avocat.

Contribution de l'Unca au système d'information au 1^{er} janvier 2021



A travers barreau on line (BoL), pour le compte des barreaux l'Unca fournit les données d'annuaire issues du Tableau tenu par chaque Ordre aux fins suivantes :

● **Pour le Conseil national des barreaux :**

Le RPVA
Les e-annuaires
La gestion administrative

● **Pour la Conférence des bâtonniers**

La carte professionnelle
Le fichier des refus d'inscription (à venir)

● **Pour le CCBE :**

L'annuaire FAL 1

● **Pour la Chancellerie à travers le CNB**

La TNA (Table Nationale des Avocats utilisée par les juridictions) pour le RPVJ

● **Pour l'aide juridictionnelle**

L'annuaire des bureaux d'aide juridictionnelle

● **Pour la SCB / LPA**

AvosActes
L'assurance NRF
L'assurance RCP
La prévoyance des avocats

L'Unca désigne trois des douze membres siégeant à la commission de contrôle des carpa et propose des avocats pouvant assurer les fonctions de contrôleur.

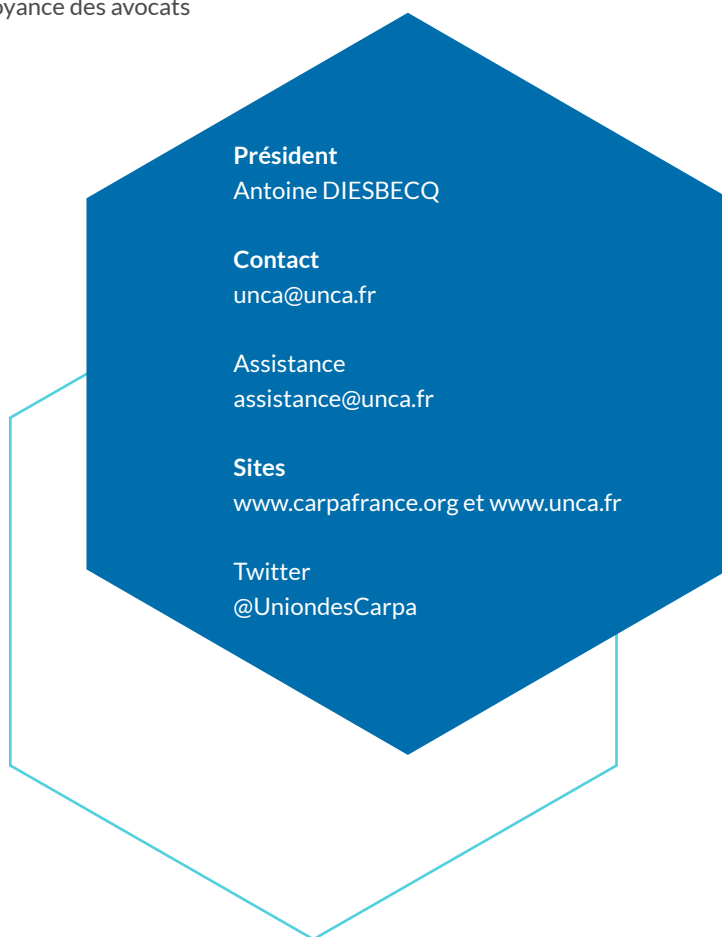
Le conseil d'administration de l'Unca est composé de vingt-neuf administrateurs, dont dix-huit issus des Carpa constituant le « collège national » et onze issus de la Carpa de Paris.

Neuf administrateurs sur les dix-huit sont élus par l'ensemble du « collège national » regroupant toutes les Carpa, autres que la Carpa de Paris, et neuf administrateurs sont élus au titre de circonscriptions régionales.

Les circonscriptions régionales sont identiques à celles de la conférence des bâtonniers.

Sont membres de droit, le président du conseil national des barreaux, le président de la conférence des bâtonniers, le bâtonnier de Paris ainsi que les cinq derniers présidents.

Au sein du conseil d'administration sont élus pour composer le comité exécutif, un président pour deux ans – alternativement issu du collège parisien puis du collège national – deux vice-présidents – un secrétaire général et son adjoint – un trésorier et son adjoint.



ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

LA PRÉSIDENTE

La Présidente de la Conférence des bâtonniers, Hélène FONTAINE, a pour mission de conduire cet ensemble, de l'animer et de tracer des perspectives, qu'il s'agisse de la vie collective des Ordres ou de l'exercice de leur métier par nos confrères.

LE BUREAU

Les 163 bâtonniers en exercice, réunis en assemblée générale, confèrent sa force et légitimité à la Conférence des bâtonniers. Ils élisent pour un mandat de trois ans renouvelable son bureau, composé de 25 membres, choisis dans des collèges permettant une représentation équilibrée des ordres de France et d'Outre-mer, dans leur diversité géographique et démographique.

Le bureau est ainsi composé : 1 membre est élu parmi les barreaux d'Outre-mer, 4 parmi les barreaux de moins de 100 avocats, 8 dans les barreaux de 100 à 400 avocats et 12 dans les barreaux comptant plus de 400 avocats.



Hélène FONTAINE
Présidente

Barreau de Lille
T +33 (0)3 20 31 18 67
F +33 (0)3 20 13 08 77
hlfnfntn@gmail.com



Zohra BEN BAHY PRIMARD
Vice-Président

Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 64 94 58 94
F +33 (0)1 60 80 17 78
primard.zohra@gmail.com



Réjane CHAUMONT
Vice-Présidente

Barreau de Tarbes
T +33 (0)5 62 93 12 72
F +33 (0)5 62 93 08 16
r.chaumont@judiconseil-avocats.fr



Franck DYMARSKI
Vice-Président

Barreau des Ardennes
T +33 (0)3 24 59 05 56
F +33 (0)3 24 58 26 85
franck-dymarski@orange.fr



Philippe LE GOFF
Vice-Président

Barreau de Rennes
T +33 (0)2 23 40 40 15
F +33 (0)2 23 40 40 19
philippe.legoff@cressardetlegoff.com



Patrick LINGIBE
Vice-Président

Barreau de Guyane
T +33 (0)5 94 29 45 35
F +33 (0)5 94 29 17 48
plingibe@jurisguyanne.fr



Gwenaëlle VAUTRIN
Secrétaire générale
 Barreau de Compiègne
 T +33 (0)3 44 30 40 50
 F +33 (0)3 44 23 29 21
 g.vautrin@vautrin-avocats.fr



Lionel ESCOFFIER
Secrétaire générale adjoint
 Barreau de Draguignan
 T +33 (0)4 98 10 66 15
 F +33 (0)9 70 06 11 36
 cabinet@escoffier-avocat.fr



Serge NONORGUE
Trésorier
 Barreau de Rennes
 serge.nonorgue@wanadoo.fr



Catherine BECRET CHRISTOPHE
Trésorière adjointe
 Barreau de Grasse
 T +33 (0)4 93 19 30 12
 F +33 (0)4 93 19 30 16
 lexargos@orange.fr



Patricia ASTRUC-GAVALDA
 Barreau de Melun
 T +33 (0)1 64 39 44 61
 astruc_patricia@orange.fr



Bernard BERAL
 Barreau de Montpellier
 T +33 (0)4 67 66 22 49
 F +33 (0)4 67 66 01 25
 beralavocat@yahoo.fr



Christine BLANCHARD-MASI
 Barreau de Versailles
 T +33 (0)1 39 02 37 00
 c.blanchard-masi@calice-avocats.com



Christophe BORE
 Barreau du Val-de-Marne
 T +33 (0)1 43 74 74 94
 F +33 (0)1 43 74 32 22
 bore@akpr.com



Bruno CARRIOU
 Barreau de Nantes
 T +33 (0)2 40 48 92 52
 F +33 (0)2 40 08 24 73
 b.carriou@ipsufacto-avocats.fr



Christophe DARBOIS
 Barreau de Strasbourg
 T +33 (0)3 88 24 80 93
 F +33 (0)3 88 23 05 72
 chdarbois@wanadoo.fr



Jacques DEMAY
 Barreau de Saint-Brieuc
 T +33 (0)2 96 21 37 18
 demayavocat@wanadoo.fr



Jérôme DIROU
 Barreau de Bordeaux
 T +33 (0)5 56 44 01 61
 jerome.dirou@orange.fr



Nathalie DUPONT
Barreau de Toulouse
T +33 (0)5 61 23 45 75
F +33 (0)5 61 12 47 35
nat.dupont@yahoo.fr



Olivier JOUGLA
Barreau du Havre
T +33 (0)2 35 49 49 20
F +33 (0)2 35 49 49 30
olivier.jougla@ekis-avocats.fr



Remy LEVY
Barreau de Montpellier
T +33 (0)4 67 63 62 61
F +33 (0)4 67 63 62 60
r.levy@lb2savocats.com



Patricia LYONNAZ
Barreau d'Annecy
T +33 (0)4 50 45 86 81
F +33 (0)4 50 45 63 21
avocats@avocalp.com



Geneviève MAILLET
Barreau de Marseille
T +33 (0)4 91 55 06 18
F +33 (0)4 91 33 27 12
genevieve.maillet@sudjuristes.fr



Hélène MOUTARDIER
Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 60 87 01 26
F +33 (0)1 64 97 95 63
avocat@moutardieravocat.fr



Frédéric MORTIMORE
Barreau de Villefranche-sur-Saône
T +33 (0)4 28 39 03 60
F +33 (0)4 28 39 03 22
mortimore@md-avocats.com



Stéphane NESA
Barreau d'Ajaccio
T +33 (0)4 95 52 91 92
F +33 (0)4 95 52 91 93
stephane.nesa@avocat-nesa.fr



François BEDEL de BUZAREINGUES
Président d'honneur
Barreau de Montpellier
T +33 (0)4 67 66 12 56
dediv.law@wanadoo.fr



Michel BENICHOU
Président d'honneur
Barreau de Grenoble
T +33 (0)4 76 87 02 02
F +33 (0)4 76 47 46 62
michel.benichou@avocat-conseil.fr



Huguette ANDRE-CORET
Président honoraire
Barreau de l'Essonne
huguette.andre-coret@wanadoo.fr



Marc BOLLET
Président honoraire
 Barreau de Marseille
 T +33 (0)4 96 11 21 60
 F +33 (0)4 91 54 71 55
 marc.bollet@scpbollet.fr



Gérard CHRISTOL
Président honoraire
 Barreau de Montpellier
 T +33 (0)4 67 60 05 25
 F +33 (0)4 67 60 05 30
 cabinet@christol-inquimbert.com



Serge DAVY
Président honoraire
 Barreau de Caen



Pascal EYDOUX
Président honoraire
 Barreau de Grenoble
 T +33 (0)4 76 46 27 43
 F +33 (0)4 76 56 98 18
 eydoux@bastille-avocats.fr



Jean-Luc FORGET
Président honoraire
 Barreau de Toulouse
 T +33 (0)5 61 52 08 52
 F +33 (0)5 61 53 19 60
 jl.forget@cabinet-dcf.fr



Jérôme GAVAUDAN
Président honoraire
 Barreau de Marseille
 T +33 (0)4 91 00 33 90
 F +33 (0)4 91 00 33 91
 jerome.gavaudan@wanadoo.fr



Yves MAHIU
Président honoraire
 Barreau de Rouen
 T +33 (0)2 35 71 30 94
 F +33 (0)2 35 89 32 00
 ym@albema.fr



Frank NATALI
Président honoraire
 Barreau de l'Essonne
 T +33 (0)1 69 91 39 91
 F +33 (0)1 69 91 39 92
 frank.natali@wanadoo.fr



Alain POUHELON
Président honoraire
 Barreau de Carcassonne
 ajmp@alainpouchelon.fr



Christophe RICOUR
Président honoraire
 Barreau de Hauts-de-Seine
 christophe.ricour@free.fr
 christophe.ricour@justice.fr



François VIGNANCOUR
Président honoraire
 Barreau de Clermont-Ferrand
 frvignancour@orange.fr



Thierry WICKERS
Président honoraire
 Barreau de Bordeaux
 T +33 (0)5 56 00 82 33
 F +33 (0)5 56 00 82 43
 thierry.wickers@avocat-conseil.fr

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES HAUTS DE FRANCE

M. le Président Alain COCKENPOT

158 rue des Ferronniers 59500 Douai

T +33 (0)3 27 98 06 35

alain.cockenpot@cockenpot-avocat.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE NORMANDIE

Mme. la Présidente Marie-Pierre OGEL

29 rue du Faubourg de la Barre

76200 DIEPPE

T +33 (0)2 35 84 48 49 | F +33 (0)2 35 82 92 22

president@batonniers-normandie.com

mariepierreogel@orange.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX DE L'OUEST

M. le Président Benoit GABORIT

7 rue Etoile du Matin 44600 SAINT-NAZAIRE

T +33 (0)2 40 00 95 25

benoit.gaborit@mga-avocats.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-OUEST

M. le Président Bruno BLANQUER

28 boulevard Gambetta

11100 Narbonne

T +33 (0)4 68 90 17 17 | F +33 (0)4 68 90 45 56

scp.blanquer@gmail.com



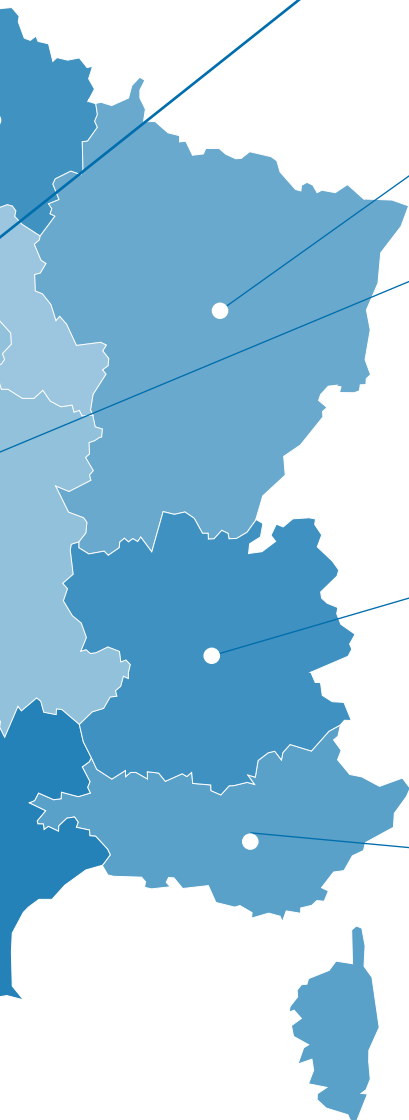
La Réunion



Guadeloupe



Martinique



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'ILE DE FRANCE

Mme la Présidente Hélène THIRION

20 avenue du Général de Gaulle
77340 Pontault-Combault
T +33 (0)1 60 34 70 17 F +33 (0)1 60 34 70 24
avocat.thirion@orange.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DE L'EST

Mme la Présidente Annie HEINTZELMANN

5d Grand Rue 67700 Saverne
T +33 (0)3 88 70 94 71 | F +33 (0)3 88 70 96 72
avocat.heintzelmanna@aol.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX D'AUVERGNE ET DE LOIRE

M. le Président Philippe THIAULT

4 rue Porte Jaune 18000 Bourges
T +33 (0)2 48 27 10 84 | F +33 (0)2 48 27 10 89
philippe.thiault@alciat-juris.com

CONFÉRENCE DES BARREAUX RHÔNE-ALPES

Mme la Co-présidente Doriane RICOTTI

1, place du Château 38300 Bourgoin-Jallieu
T +33 (0)4 74 28 20 65
ordredesavocats@oda-vienne.fr

Mme la Co-présidente Bénédicte ROCHEFORT

2, place Charles de Gaulle 38200 Vienne
T +33 (0)4 74 78 05 58
ordredesavocats@oda-vienne.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-EST ET DE LA CORSE

Mme la Présidente Pascale GIRMA

Maison de l'Avocat
4 impasse Sainte-Anne 84200 Carpentras
T ordre +33 (0)4 90 63 54 30 | T cabinet +33 (0)4 65 02 02 01
confreg@barreaudecarpentras.fr
pascale@avocatgirma.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'OUTRE-MER

M. le Président Franck ROYANEZ

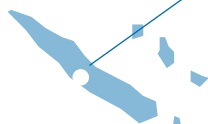
Baie des citrons 29 rue Jules Garnier
98800 Nouméa Nouvelle-Calédonie
T +687 24 24 48 | F +687 24 24 49
fr.avocat@cabinetroyanez.com



Mayotte



Guyane



Nouvelle-Calédonie

LE COLLÈGE ORDINAL

Vice-président de droit
du Conseil National des
Barreaux, le président est
secondé dans ses missions auprès
de l'institution représentative de la
profession par le collège ordinal.

Ce collège composé de bâtonniers,
anciens bâtonniers, membres et anciens
membres de conseils de l'ordre élus par
les bâtonniers et membres de conseils de
l'ordre en exercice, pour un mandat de
trois ans, renouvelable une fois.

M. le bâtonnier Yann ARNOUX POLLAK

5 rue d'Arcole
13006 Marseille
T +33 (0)4 91 33 24 02 | F +33 (0)4 91 04 03 91
yann@arnouxpollak.com

M. le bâtonnier Philippe BARON

81 bis rue de Boisdenier
37000 Tours
T +33 (0)2 47 20 20 20 | F +33 (0)2 47 05 67 40
philippe.baron@2bmp.fr

Mme le bâtonnier Nathalie BEURGAUD

26 rue Paul Déroulède
06000 Nice
T +33 (0)4 93 85 57 29 | F +33 (0)4 93 81 27 08
nathalie@beurgaud-avocat.fr

M. le bâtonnier Gilles BOXO

4 rue Maréchal Foch BP 30428
66004 Perpignan Cedex
T +33 (0)4 68 35 62 00
gillesboxo@orange.fr

M. le bâtonnier Jean BROUIN

9 rue Grandet
49 100 Angers
T +33 (0)2 41 87 30 62 | F +33 (0)2 41 25 14 83
jean.brouin@avocat-conseil.fr

Mme le Vice-bâtonnier Françoise CASAGRANDE

33 rue Raymond Poincaré
33110 Le Bouscat
T +33 (0)5 56 02 89 90
f.casagrande@esencia-avocats.fr

M. le bâtonnier Jean-Marie CHABAUD

28 rue Ruffi
30000 Nîmes
T +33 (0)4 66 67 69 34 | F +33 (0)4 66 21 66 59
jm.chabaud@ergaomnes.fr

M. le bâtonnier Arnaud de SAINT-REMY

41 rue Raymond Aron BP 539
76824 Mont Saint Aignan Cedex
T +33 (0)2 35 59 83 63 | F +33 (0)2 35 59 99 63
adestremy@emo-avocats.com

M. le bâtonnier Olivier FONTIBUS

1 rue d'Anjou
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 50 47 98
olivier.fontibus@dfjm-avocats.fr

**M. le bâtonnier
Manuel FURET**

7 rue du Salé
31000 Toulouse
T +33 (0)5 61 53 64 26
furet@clf-avocats.fr

**Mme le bâtonnier
Pascale GIRMA**

Immeuble le Floréal - 92 avenue Pierre Sémard
84200 Carpentras
T +33 (0)4 32 85 08 51 | F +33 (0)4 90 41 71 15
pascale.girma@orange.fr

**Mme le bâtonnier
Valérie GRIMAUD**

3 rue Charles Auray
93500 Pantin
T +33 (0)1 41 50 06 80 | F +33 (0)1 48 45 78 81
avocats@glc-associes.fr

**Mme le bâtonnier
Evelyne HANAU**

5 avenue Louis Hayet
95240 Cormeilles en Paris
T +33 (0)1 34 10 98 01
evelyne.hanau@orange.fr

**Mme le bâtonnier
Nathalie JAY**

49 rue Augustin Archimbaud
97410 Saint-Pierre
T +33 (0)2 62 26 22 62
nathalie.jay@njay-avocats.com

**Mme le bâtonnier
Laurence JOLY**

7 avenue Pasteur
74100 Annemasse
T +33 (0)4 50 43 20 50
cabinet@avocatjoly.fr

**Mme le bâtonnier
Laurence JUNOD-FANGET**

61 avenue Maréchal de Saxe
69003 Lyon
T +33 (0)4 72 84 70 70
l.junodfanget@junod-fanget.com

**Mme le bâtonnier
Hélène LAUDIC-BARON**

36 rue Nationale BP 30224
35302 Fougères Cedex
T +33 (0)2 99 94 25 93 | F +33 (0)2 99 94 44 18
laudic-baron.helene@lbp-avocat.fr

**Mme le bâtonnier
Bénédicte MAST**

5 place de la Poissonnerie
50200 Coutances
T +33 (0)2 33 19 07 17 | F +33 (0)2 33 71 12 57
benedicte@mastavocat.com

**M. le bâtonnier
Vincent MAUREL**

KPMG Avocats - Tour Europlaza - CS 20153
92927 Paris La Defense Cedex
T +33 (0)1 55 68 50 00
vmaurel@kpmgavocats.fr

**Mme le bâtonnier
Anne-Marie MENDIBOURE**

Espace Mendi Alde B3 - 48 avenue du 8 mai 1945
64100 Bayonne
T +33 (0)5 59 46 12 84 | F +33 (0)5 59 46 12 85
am.mendiboure.avocate@wanadoo.fr

**M. le bâtonnier
Jean-François MÉRIENNE**

Immeuble Neptune 10 rue Jean Giono
21000 Dijon
T +33 (0)3 80 74 22 24 | F +33 (0)3 80 74 87 59
jf.merienne@wanadoo.fr

**M le bâtonnier
Roland RODRIGUEZ**

1 avenue des Frères Olivier
06600 Antibes
T +33 (0)4 93 34 31 93 | F +33 (0)4 93 34 85 68
roland@rodriguez-avocat.fr

**Mme le bâtonnier
Marie-Laure VIEL**

52 rue d'Epargnemailles
02100 Saint-Quentin
T +33 (0)3 23 64 38 48 | F +33 (0)9 70 06 61 77
mlviel@nordnet.fr

LES PERMANENTS

DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Francoise Abescat

afabescat@conferencedesbatonniers.com

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Myriam Boucheny

mboucheny@conferencedesbatonniers.com

COMPTABILITÉ, COTISATIONS ET CARTES PROFESSIONNELLES

Martine Brochot

cip@conferencedesbatonniers.com

ASSISTANAT DE DIRECTION

Isabelle Coucheney

icoucheney@conferencedesbatonniers.com

AFFAIRES JURIDIQUES

Daniel Zrihen - *Responsable*

dzrihen@conferencedesbatonniers.com

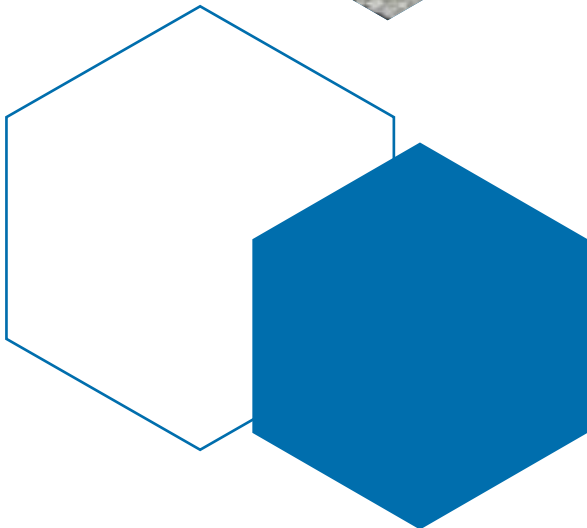
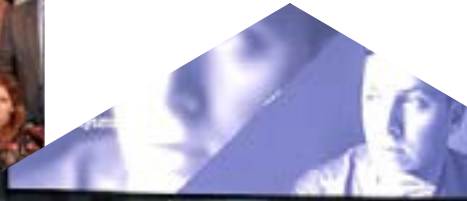
Sarah El Marnissy - *Juriste assistante*

selmarnissy@conferencedesbatonniers.com

COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

Sophie Julien

sbirijulien@conferencedesbatonniers.com





CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

12 place Dauphine
75001 Paris

T +33 (0)1 44 41 99 10

F +33 (0)1 43 25 12 69

conference@conferencedesbatonniers.com

www.conferencedesbatonniers.com



Conférence
des
Bâtonniers